


- 
- P 2 **Edito**  
par Rémy Benson
- P 3 > 5 **Actualités**  
Soirée annuelle de l'élevage 2023 //  
Nouveaux arrivés au pôle élevage
- P 6 > 7 **Crises sanitaires MHE et FCO 8**
- P 8 > 10 Bruno Le Maire et  
Marc Fesneau annoncent  
**un plan de reconquête de  
la souveraineté de l'élevage**

- P 11 **Focus sur la  
mesure de  
défiscalisation :**  
150 € par vache

- P 12 **Annonces**





**C**ollègues éleveurs, je tenais à vous informer sur les crises sanitaires liées à la nouvelle souche Fièvre Catarrhale Ovine de sérotype 8 (FCO 8) et à la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) qui se transmettent par les moucheron.

Nos collègues des départements impactés par les deux maladies ont beaucoup plus d'impacts et de mortalité sur les ovins et les bovins que ce qui était attendu. Selon les animaux, les signes peuvent être de la fièvre, des ulcères dans la bouche, des boiteries, des avortements et de l'infertilité. Nous ne connaissons pas encore l'impact sur un élevage qui aurait les deux maladies en même temps.

Il est donc primordial que vous soyez vigilants ! Observez attentivement vos animaux, vérifiez qu'ils soient en état et faites très attention aux mesures à effectuer lors des mouvements d'animaux en provenance d'un autre département. Demandez les analyses FCO 8 et MHE quand cela vient des départements concernés par ces maladies et veillez aussi à désinsectiser les camions et les animaux. Si vous suspectez certains de vos animaux, contactez votre vétérinaire et nous, pour les faire prélever. Nous prendrons en charge l'analyse de suspicion FCO 8 qui n'est pas prise en charge par l'Etat. Nous voulons vous accompagner autant que possible !

Aucun traitement ni vaccin n'existe contre la MHE. Pour la FCO 8, des vaccins existent et pour ceux qui souhaitent vacciner en préventif, contactez votre vétérinaire. Concernant la vaccination FCO 8 que nous recommande les départements impactés, ceux qui veulent le faire, en ovins comme en bovins, il faut éviter de vacciner 15 jours avant et 15 jours après la mise à la reproduction et éviter 1 mois avant et 3 semaines après les mises bas. Ne faites aucun autre traitement en même temps que le vaccin. Si nous avons de la chance, elles n'arriveront qu'au printemps 2024 ce qui nous laisseraient plus de temps pour nous y préparer.

Nous nous mobilisons depuis le début et avons sollicité le Conseil Départemental 13 (CD13), pour considérer notre requête exceptionnelle, d'un fond d'urgence FCO 8 afin de proposer une aide aux éleveurs qui souhaiteraient vacciner leur cheptel ou ont vacciné depuis le 01/09/23. Le redéploiement des aides déjà allouées à la filière agricole par le CD13 ne serait pas possible au vu de la baisse budgétaire déjà subie l'an dernier. Le CD13 fait son maximum et nous vous informerons, début décembre, si un fond d'urgence FCO 8 a pu être constitué. Votre GDS13 reste disponible si vous avez des interrogations.

**Rémy Benson**  
Président du GDS 13



## Soirée annuelle de l'élevage édition 2023 : encore un franc succès !

La grande famille de l'élevage était réunie le 26 septembre dernier à l'étang des Aulnes pour passer un moment convivial, ou plus simplement participer à un repas de famille.

**Stéphane MANGIANTINI**, du groupe Corse IMUVRINI, était venu spécialement de Bastia pour parrainer cette édition. **Manuel AMOROS**, ainsi que **Luc LONG** étaient également présents. Cet évènement permet de mettre à l'honneur des personnalités du Monde de l'élevage en leur remettant les trophées de l'élevage 2023 du Crédit agricole.

### **CETTE ANNÉE, LES PERSONNALITÉS MISES À L'HONNEUR ONT ÉTÉ :**

- **Roger LAUGIER**, éleveur ovin bien connu sur Salon-de-Provence,
- **Gérard GRANIER**, éleveur bovin de Saint-Martin-de-Crau,
- **Luc FALCOT**, éleveur caprin de Cuges-les-Pins,
- Et, **Marc KERIMEL**, ancien technicien de la Chambre d'Agriculture.

Un Trophée « coup de cœur » a été remis lors de cette soirée à **Marie-Pierre CALLET**, ancienne présidente de Bovin 13, qui reste toujours attentive au bien-être du monde de l'élevage.

**Martine TAVAN** et **Magalie LEMERCIER** ont également reçu un prix spécial de la part de Tourisme By Crédit Agricole.

Cette soirée marque souvent la fin de la récolte des fourrages, la fin de la saison des courses camarguaises, mais également la redescente des brebis dans notre département. Les éleveurs peuvent ainsi souffler le temps d'un soir entre amis. Le monde agricole a besoin de ces moments de pause.

La règlementation, les crises conjoncturelles, sanitaires, etc. rythment le quotidien de notre agriculture. Il devenait urgent de mettre en place un évènement festif permettant de **retrouver les valeurs de solidarité et cohésion du monde rural**.

C'est ce qui a animé l'ensemble des syndicats et associations d'élevage avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en place de cet évènement.

Le **Crédit Agricole** est également un partenaire privilégié avec notamment la création des trophées élevage Crédit Agricole.





## NOUVEAUX ARRIVÉS AU PÔLE ÉLEVAGE

### 👤 LISE PETITJEAN

**UNE NOUVELLE ANIMATRICE  
À LA FEDERATION DEPARTEMENTALE  
OVINE DES BOUCHES-DU-RHÔNE (FD013)**



**L**ise Petitjean, désormais **conseillère en élevage ovin** à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CDA13) et **animatrice de la FD013**, est en poste depuis ce début du mois d'octobre 2023. Basée à Aix-en-Provence, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture, elle assure une permanence tous les lundis à la Coopérative Agneau Soleil à St-Martin-de-Crau afin d'être au plus proche des éleveurs du département. Ses **missions** s'articulent autour du développement de la filière ovine dans les Bouches-du-Rhône, et cela notamment à travers l'animation de la FD013.

Lise Petitjean, diplômée d'un **Master en agronomie** à l'École de Bordeaux, était anciennement **Conseillère en agronomie - élevage** à la Chambre d'agriculture du Rhône (69). Le département ne lui est cependant pas inconnu, car elle a réalisé son stage de fin d'études à la Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) PACA à Marseille (13) au sujet des produits phytopharmaceutiques. *"...Après ce stage, je suis partie travailler en Bourgogne dans le milieu de l'élevage pendant deux ans, puis je suis descendue dans le département du Rhône à nouveau dans le milieu de l'élevage et cela deux années de suite encore. J'ai toujours souhaité habiter dans le département des Bouches-du-Rhône ; pour des raisons personnelles mais également pour la qualité*

*de vie..."* nous confit-elle ; *"...Je suis très heureuse de découvrir à nouveau ce territoire mais cette fois-ci sous le prisme de la filière ovine..."* rajoute-t-elle.

### 👤 NATHAN GIRARD

**DEPUIS AOÛT, NATHAN GIRARD  
A INTÉGRÉ L'ÉQUIPE DU SERVICE  
ÉLEVAGE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE.**



**I**l succède à Frédéric Daumas et reprend une partie de ses missions. Dorénavant, c'est lui qui se chargera du **contrôle laitier** pour les exploitations **caprines, ovines** et **bovines** de notre département. Il assurera aussi les **échographies ovins/caprins** ainsi que le suivi qualité et le rebouclage pour l'ÉDER. Il est aussi référent équin pour la Chambre d'agriculture.

Nathan et sa femme sont **propriétaires de la Ferme du Mistral** à Salon-de-Provence. Ils y élèvent des chèvres anglo-nubiennes et boer, des brebis de différentes races, des chiens Bergers Australiens, des chevaux Camargue et des poneys shetlands...

Grâce à leurs animaux ils font de **nombreuses animations** sur l'agriculture dans des grands événements, des écoles, des hôpitaux... Vous pouvez les retrouver avec leur ferme itinérante sur des **démonstrations de chiens de troupeaux**.

Nathan aura plaisir d'accueillir, d'échanger avec tous les exploitants et de mettre en place des nouvelles prestations telles que la taille des onglons ovins/caprins...

✓ **LISE PETITJEAN**

☎ 06 71 76 31 92

✉ l.petitjean@

bouches-du-rhone.chambagri.fr

✓ **NATHAN GIRARD**

☎ 06 79 57 31 64

✉ n.girard@

bouches-du-rhone.  
chambagri.fr





## CRISES SANITAIRES MHE ET FCO 8

Actuellement des crises sanitaires sévissent dans les départements limitrophes des Bouches-du-Rhône au regard de la nouvelle souche **Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) de sérotype 8** et la **Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)**. De nombreux foyers sont déclarés chaque jour. La progression de ces maladies est rapide en raison de leur transmission par les mouchérons.



### ► MHE

Concernant la **MHE**, actuellement il n'existe **aucun traitement ni vaccin**. Il n'est possible que d'essayer de soulager les animaux en fonction des symptômes. Nous préconisons donc de **limiter les mouvements** avec la zone régulée et de respecter les mesures aux mouvements. La progression rapide de la maladie nous indique qu'il sera difficile d'éviter que les mouchérons porteurs de la maladie contaminent notre département malgré les mesures.

### ► FCO 8

La **FCO 8** sera certainement très bientôt dans nos élevages car le Gard et l'Hérault sont touchés. Pour cette maladie, il n'existe **pas de traitement curatif**, seulement des vaccins existent. **Notre département sera prochainement contaminé par ces deux maladies** et nos éleveurs bovins, ovins et caprins n'auront d'autre choix que de lutter de front contre elles. Le **GDS 13** et les **acteurs locaux se mobilisent** pour anticiper et retarder au maximum l'arrivée de ces maladies sur le département des Bouches-du-Rhône.

Concernant la **FCO 8**, plus de 600 foyers ont été confirmés dans les départements

ci-dessous. Les premiers foyers de cette nouvelle souche FCO 8 ont été détectés en France en août 2023.

### ► AU 30 OCTOBRE 2023, LES DÉPARTEMENTS CONNUS COMME AYANT DES FOYERS CLINIQUES DE FCO-SÉROTYPE 8

AIN (01) | ALLIER (03) | ARDÈCHE (07) |  
ARIÈGE (09) | AVEYRON (12) | CANTAL (15)  
| CORRÈZE (19) | CORSE DU SUD (2A) |  
DORDOGNE (24) | GARD (30) | HÉRAULT (34)  
| HAUTE-GARONNE (31) | HAUTE-LOIRE  
(43) | LOT (46) | LOIRE (42) | LOZÈRE (48) |  
PUY-DE-DÔME (63) | SAÔNE-ET-LOIRE  
(71) | TARN (81) | TARN-ET-GARONNE (82)

Concernant la **MHE**, plus de 2000 foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été recensés en France dans des élevages. Les premiers foyers en France datent du 19/09/2023.

### ► RAPPEL DES MESURES AUX MOUVEMENTS MHE EN SORTIE DE ZONE RÉGULÉE

Voici un résumé de l'instruction technique publique concernant les sorties depuis cette zone régulée MHE.

Les **sorties de la zone régulée** sont possibles sous condition d'aucun signe clinique, de désinsectisation des moyens de transport avant départ et :

- **directement vers un abattoir** en France ou dans un autre Etat Membre, sous condition d'abattage dans les 24 heures,
- **depuis une estive vers une zone non régulée**, si les animaux sont protégés contre les attaques de vecteurs par un insecticide juste avant de monter dans le moyen de transport pour le retour, et si les camions de transport ont été désinsectisés.
- **vers un centre de rassemblement ou une exploitation, situé en zone non régulée** après application d'un insecticide 14 jours au moins avant leur départ ; et après réalisation d'un prélèvement sanguin pour **analyse MHE par PCR** au moins 14 jours après la désinsectisation de l'animal attestant que l'animal n'est pas porteur du virus et au maximum dans les 14 jours avant le départ. **L'attestation de désinsectisation et le résultat d'analyse négatif doivent accompagner les animaux.**

## DÉSINSECTISATION TOUJOURS EFFICACE



### RAPPEL DES RECOMMANDATIONS NATIONALES AUX MOUVEMENTS FCO 8

La recommandation alternative et provisoire pour les mouvements d'animaux = **désinsectisation des animaux 14 jours avant départ + PCR négative FCO au moins 7 jours avant le départ + aucun signe clinique**

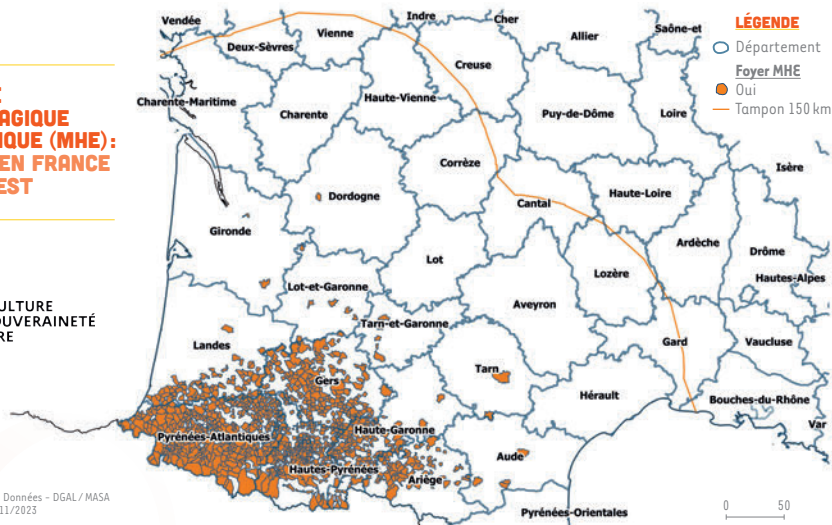
### IL EST RECOMMANDÉ QUE LE VENDEUR VACCINE LES ANIMAUX CONTRE LA FCO 8.

Le temps de mettre en place la vaccination, il est recommandé de limiter les mouvements d'animaux. Il convient également d'exclure les animaux issus de cheptel atteint ou en suspicion.

**GDS 13**

## MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (MHE): Foyers en France Sud-Ouest

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité





## BRUNO LE MAIRE ET MARC FESNEAU ANNONCENT UN PLAN DE RECONQUÊTE DE LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉLEVAGE

*Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ont, à l'occasion du 32<sup>ème</sup> Sommet de l'élevage de Cournon-d'Auvergne, annoncé plusieurs mesures structurantes, permettant d'accompagner les éleveurs français pour renouer avec notre souveraineté et accompagner la transition écologique de ce secteur.*



### ▶ AXE 1

#### OBJECTIVER ET PROMOUVOIR LES APPORTS DE L'ÉLEVAGE

*Redonner ses lettres de noblesse au métier d'éleveur exige de valoriser les apports de l'élevage qui sont nombreux, en particulier en matière de transition écologique et de services écosystémiques. A ce titre, **l'État accompagnera les filières d'élevage à hauteur de 3 M€ pour :***

- ▶ l'objectivation de l'apport de nos éleveurs et de l'élevage à nos territoires, notre économie et la transition écologique **au travers de campagnes de communication ;**
- ▶ l'organisation, sous l'égide des Chambres d'agriculture, de **débats citoyens dans les territoires** sur ces apports ;
- ▶ l'élaboration d'une **plateforme permettant de comparer la réglementation française avec la réglementation des pays tiers** pour chaque filière d'élevage ;
- ▶ des **actions de découverte des métiers de l'élevage et des filières animales**, dans la logique d'attractivité des métiers **#EntrepreneursDuVivant**.

### ▶ AXE 2

#### AMÉLIORER LE REVENU DES ÉLEVEURS, Y COMPRIS EN RENFORÇANT LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE

*Le maintien d'éleveurs dans tous les territoires de France dépend avant tout du revenu que l'éleveur peut tirer de son travail. La compétitivité des filières d'élevage passe plus généralement par tous les maillons de la chaîne agroalimentaire et la sécurisation des débouchés pour nos productions à l'export. Dans ce cadre, l'action de l'État passera par :*

- ▶ une **adaptation de la fiscalité s'appliquant sur les élevages bovins**, afin de limiter l'imposition des éleveurs résultant de la hausse de la valeur de leurs vaches, avec une provision de **150 €** par vache allaitante ou laitière, la disposition étant plafonnée à **15 000 €** par exploitation ;
- ▶ le **contrôle du respect des lois EGAlim**, qui ont permis de protéger ce revenu ;
- ▶ l'amplification des **contrôles sur la bonne application des obligations contractuelles** au regard des prix de contractualisation ;



- ▼ un **encouragement** de la prise en compte de la **durabilité du mode de production dans les actes d'achat en :**
  - accompagnant, y compris au plan technique, les acteurs de la restauration hors domicile, notamment sur **l'obligation d'affichage de l'origine des viandes** ;
  - faisant une réalité de l'obligation, pour la restauration collective, d'utiliser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au moins **60% de produits de viande issus d'élevage durable ou sous signe officiel de qualité et d'origine** (100% pour la restauration collective dépendant de l'Etat) : bio, indication géographique, labels rouges... ;
  - procédant à des **campagnes de contrôle** sur ces points pour en faire respecter les dispositions.
- ▼ la révision du **réseau des établissements d'abattage de boucherie** au bénéfice des filières d'élevage dans le cadre d'une approche territorialisée, selon la démarche initiée en juillet 2023 en collaboration avec les filières professionnelles et les collectivités territoriales ;
- ▼ la **mise en place d'une garantie publique sur 50M€ d'encours de prêts**, pour accompagner les établissements d'abattage présentant un intérêt stratégique pour une filière et/ou un bassin de production ;
- ▼ le **renforcement** de la collaboration entre les services publics et les organisations professionnelles pour **lever les barrières sanitaires à l'export** ;
- ▼ la défense active de la **réciprocité des normes aux niveaux européen et international** pour ne pas exposer les producteurs français et européens à des conditions de concurrence déloyale.





▶ **AXE 3**

**ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ  
DU MÉTIER D'ÉLEVEUR**

*Alors qu'un agriculteur sur trois partira en retraite dans les dix ans, l'attractivité du métier d'éleveur est déterminante pour assurer le renouvellement des générations et la souveraineté alimentaire du pays. Aussi, dans le cadre du pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), l'État :*

- ▶ permettra à chaque éleveur de pouvoir partir en congés ou de bénéficier de formation continue, en **améliorant l'accès aux services de remplacement** via une refonte du crédit d'impôt ;
- ▶ fléchera vers l'élevage une partie de l'instrument financier garanti par l'État, permettant de déployer des offres de prêts pour financer des projets d'installation ou des investissements innovants, soit **400 M€ de prêts garantis pour le seul secteur de l'élevage**, attendus dans les prochaines années ;
- ▶ travaillera à une **simplification et une accélération des procédures administra-**

**tives d'autorisation**, dans une logique de sécurisation des porteurs de projet, notamment au regard des risques de contentieux.

▶ **AXE 4**

**REPLACER L'ÉLEVAGE AU CŒUR  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

*L'élevage français est enfin un **acteur incontournable de la transition écologique** grâce à une valorisation accrue de la biomasse et des co-produits de l'élevage, au service de la décarbonation de notre économie. Dans ce cadre, il conviendra :*

- ▶ de **renforcer la recherche, l'innovation et le transfert** pour améliorer la résilience des filières d'élevage face au changement climatique et les mettre au service des territoires et de la biodiversité. L'État accompagnera les projets, y compris par les fonds du CASDAR dont le plafond a déjà été relevé de 15 M€, dans le projet de loi de finances pour 2024 ;
- ▶ de **faciliter le déploiement des innovations et pratiques** permettant de réduire l'empreinte carbone, d'améliorer la double performance, économique et environnementale, d'une exploitation d'élevage : une mesure dédiée, dotée de **30 M€/an**, sera mise en place dans le cadre de la planification écologique ;
- ▶ d'améliorer la **résilience des filières d'élevage** face aux risques sanitaires: **20 M€** pourront être alloués à cet effet pour des actions relatives à l'identification animale et la dématérialisation des procédures, et des actions structurantes contre des maladies animales.



## Focus sur la mesure de défiscalisation : 150 € par vache, une nouvelle mesure pour les éleveurs bovins



*L'augmentation de la valeur des vaches allaitantes et laitières du fait des hausses des marchés et de l'inflation a entraîné une augmentation des impôts et des cotisations sociales chez les éleveurs.*

Une nouvelle accueillie comme une bouffée d'air par une partie des éleveurs bovins français. Le ministre de l'Économie, **Bruno Le Maire**, a annoncé une **mesure de défiscalisation** en faveur de ces derniers, qui ont vu leur imposition augmenter en raison de la hausse de la valeur de leur cheptel.

« Dans le budget 2024, une mesure exceptionnelle de soutien à l'élevage français prendra la forme d'une provision de 150 euros par vache, à hauteur de 15 000 euros par exploitation, soit cent vaches, afin de réduire l'imposition des éleveurs qui résulte

de l'augmentation de la valeur de leur stock », a indiqué le ministre dans un entretien au quotidien régional La Montagne.

Cette mesure est de fait perçue comme **un moyen de lutter contre la baisse du cheptel et le recul de la production française de bœuf et de lait**. En clair : la valeur comptable des vaches augmente avec l'inflation - alors même qu'elles ne produisent pas plus de lait ou de veaux -, ce qui in fine fait augmenter les impôts de l'exploitant. Sur le plan comptable, les vaches sont du "stock immobilisé".

**A suivre...**

06 07 74 14 000 - 14 rue de la République - 33000 Bordeaux - France - Site internet : www.credit-agricole.fr - CA 33000 - RCS 33000 1201 - 33 438 84 18 85 - Numéro Clientèle : 09 69 70 10 00 - 09 69 70 10 00



# SOUTENIR CEUX QUI FONT L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

**L'INSTALLATION by CA**

Des nouvelles conditions avantageuses pour  
le financement, l'assurance, les placements...



By = par. Offre réservée aux adhérents au syndicat Jeunes Agriculteurs, personnes physiques majeures ou morales agissant pour des besoins professionnels et exerçant leur activité professionnelle depuis moins de 2 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de confirmation émis par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M)). L'offre Installation by CA est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par les Caisses régionales de Crédit Agricole s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale de votre lieu d'installation pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au 1/1/2024, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, producteurs et contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

## ANNONCES

### À RÉSERVER!

➤ **Boucs Alps IA nés en janvier/février 2024.** La sélection, que nous faisons depuis 33 ans, nous permet d'optimiser notre terroir. Nous avons fait le choix d'être en autonomie alimentaire : pâtures, légumineuses : luzerne, sainfoin, complément : orge. Inscrit à Cap-gènes. En attendant les moyennes 2023, voici les Moyennes 2022 : lactation multipares 1132 kilos de lait, TP 34,6/ TB 36,1 primipares : 1073 kilos de lait TP : 35,2/ TB : 38/Index 2022 : ICC + 2.6 / IPC 122/ IMC105

**Contact :** Hugues Girard  
13840 Rognes | 06 61 76 83 29  
lesgirard0208@orange.fr

### RECHERCHE

➤ Bergère avec expérience, **cherche place (agnelage ou garde)** sur Est du département. Disponible de suite.

☎ 07 64 15 99 48 | Anais Raguideau



Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 46	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 23 86 37	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 46 06 78 20 02 46	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Coralie BOYER, Juliette FANO, Luc BOURGEOIS. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Lise PETITJEAN. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon, Eric BELLEAU. Photo de couverture : Eric BELLEAU. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.